REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES

PORTO-NOVO, le 8 Avril 1961,-

D E C R E T du PRESIDENT de la REPUBLIQUE

No 98

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution de la République du Dahomey

VU le Décret nº 387 du 30.12.60 portant création du Ministère des Affaires Etrangères et nomination du Ministre

Ja Loi 59/16 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les necessités de service, sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères.

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

Article 1er - M. Augustin AZANGO est nommé Conseiller Technique au Ministère des Affaires Etrangères.

Article 2 - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

VU le Ministre des Affaires Etrangères

P. le Président de la République absent Le Vice Président de la République

Oké ASSOGBA

S.M. APITHY

Ampliations :

VU le Ministre des Finances

PR
Tous Ministres
SGCM
Assemblée
Trésor
Contrôle Financier
JORD

MAE

A: ADANDE